La politique sociale de l'eau en Martinique

L'opportunité d'améliorer les conditions d'accès à l'eau pour tous les martiniquais

« Chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous »

Extrait de l'article 1er de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006.

ODE
OFFICE DE L'EAU
MARTINIQUE

LE POIDS DE LA FACTURE D'EAU SUR LE REVENU DES MÉNAGES MARTINIQUAIS

La situation socio-économique des martiniquais s'est améliorée entre 2012 et 2018

Évolution du revenu médian martiniquais et hexagonal (2012-2018)

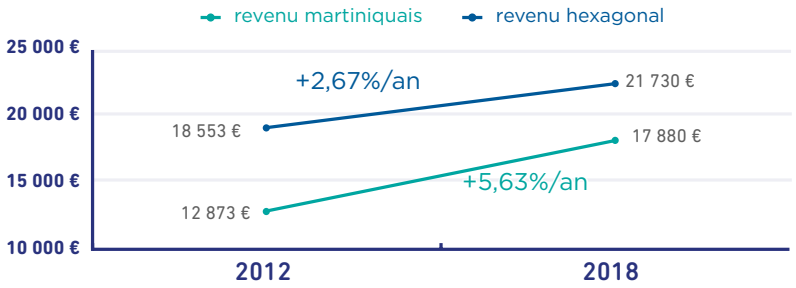

Source : IREEDD, revenus médians d'après des données INSEE

Les revenus martiniquais ont progressé à un rythme plus important que les revenus de l'hexagone.

Chiffres clés du diagnostic

23 700 ménages vivent avec un revenu annuel inférieur à **10 728€** (seuil de pauvreté de la Martinique), **soit 16% de la population de l'île.**

Malgré cette progression, le revenu martiniquais reste 18% inférieur au revenu de l'hexagone.

D'autres indicateurs confirment l'amélioration de la situation socio-économique des ménages, notamment :

- La réduction du taux de chômage,
- La baisse du taux de la population couverte par le RSA
- La réduction des contrats en temps partiel.

Mécaniquement, l'augmentation du niveau de vie des martiniquais s'est traduite par une réduction du nombre de « pauvres en eau »

Qu'est-ce qu'un ménage pauvre en eau ?

Un ménage est considéré comme « pauvre en eau » lorsque le poids de sa facture d'eau excède 3% de son revenu disponible (seuil OCDE).

Chiffres clés du diagnostic

30 300 ménages sont « pauvres en eau » en 2018. **Parmi la totalité des ménages « pauvres en eau », 41% des ménages sont composés de 2 personnes.**

Analyse du prix de l'eau en Martinique

Trois éléments composent le prix de l'eau. Le prix de l'eau est fixé par les EPCI (hors redevances et taxes).

12% dédié aux taxes, redevances, et frais de service

48% dédié au service de l'assainissement

40% dédié au service de l'eau potable

En moyenne, **32% plus élevé qu'en France hexagonale.**

*prix théorique sur la base de la consommation moyenne de 120m3/an pour un ménage de 4 personnes.
Source : Observatoire de l'eau Martinique, 2019

LES INITIATIVES EXISTANTES EN MARTINIQUE

Actuellement, les collectivités locales et les exploitants des services d'eau contribuent à faciliter l'accès aux services d'eau par le biais de différents dispositifs préventifs et curatifs :

CTM (FSL)

Chaque année, environ 150 ménages bénéficient d'un effacement des impayés d'eau, d'un montant de 522 €/ménage en moyenne, soit un abandon de créances d'environ 76 200€/an (par Odyssi et la SME).

CAP NORD et CAESM
SME

En 2020, 918 abonnés ont bénéficié d'un chèque eau, d'environ 100 €. La SME et Cap Nord provisionnent une enveloppe de 172 000 €/an pour financer ce dispositif.

60 abonnés ont bénéficié du « 10 fois sans frais », un mécanisme d'étalement de la dette.

18 000 abonnés sont mensualisés

Une campagne d'écogestes a été organisée auprès de l'ensemble des abonnés pour économiser la ressource.

Permanences en mairies pour informer et sensibiliser les ménages au titre du dispositif « Proxeo ».

Les CCAS

L'ensemble des travailleurs sociaux de la CAF ont été formés à sensibiliser les ménages aux économies d'eau.

En moyenne, 35 ménages bénéficient d'une aide de la CAF (allocation exceptionnelle ou prêt d'honneur) d'un montant moyen de 500 €/ménage.

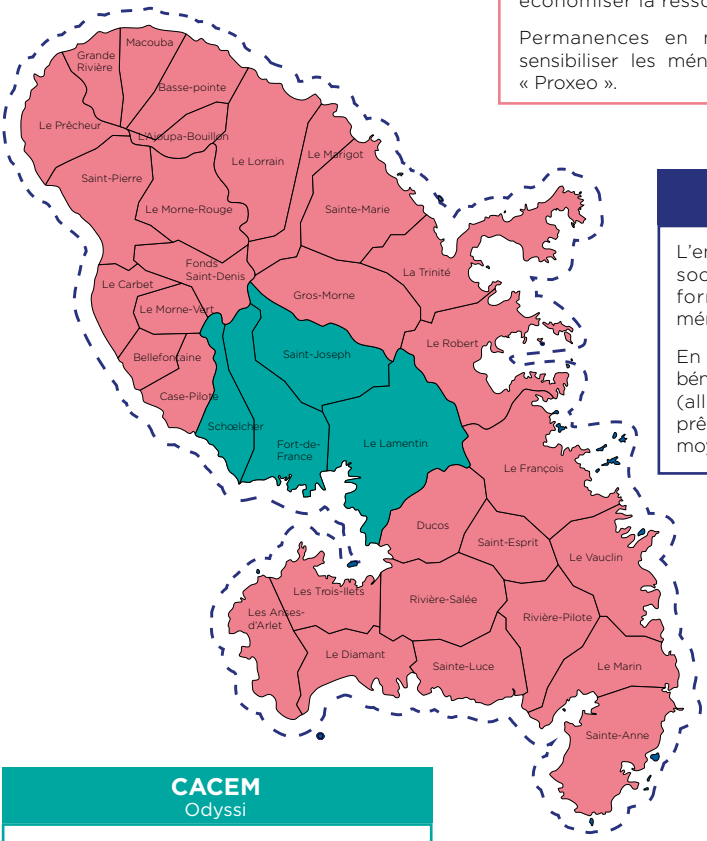

CACEM
Odyssi

Depuis 2019, une centaine de travailleurs sociaux ont été formés à la sensibilisation des ménages aux économies d'eau.

Une vingtaine de ménages équipés et accompagnés à la réduction des consommations d'eau : économies d'eau de 30% en 6 mois.

Légende :

- Territoire de CAP NORD et de CAESM
- Territoire de CACEM
- Territoire d'intervention de la CTM et des CCAS

Des premiers dispositifs nécessaires mais insuffisants

Aujourd'hui, seuls 1100 ménages bénéficient d'aides financières directes au paiement de la facture (aides préventives et curatives), représentant un coût annuel moyen de 230 000 €.

Les différents services mobilisés (CTM, CAF, CCAS, Odyssi, SME, etc.) sont confrontés à la difficulté d'identifier l'ensemble des ménages éligibles au dispositif.
Une coordination entre les acteurs est nécessaire, afin d'approfondir un travail préventif auprès des ménages martiniquais et ce, dès que possible, pour ne pas basculer dans des situations dégradées de surendettement.

Comment aller plus loin ?

Les leviers d'actions identifiés

Privilégier les actions préventives pour limiter le nombre de ménages en situation aggravée de surendettement.

Renforcer la coordination de l'action entre les services d'eau, les services sociaux et les collectivités.

Démultiplier les canaux de communication auprès des ménages pour toucher l'ensemble des bénéficiaires, pas toujours identifiés.

Doter le territoire des moyens financiers à la hauteur des ambitions fixées.

Assurer un portage politique, sujet des campagnes électorales de 2020 et 2021

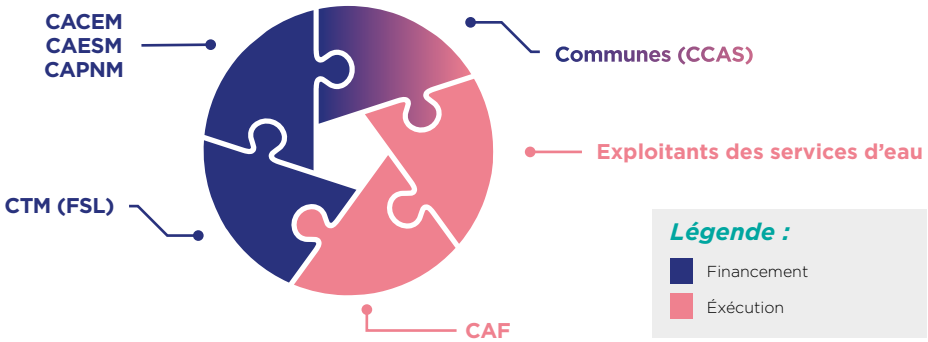

Quelles solutions locales ?

Budget total

1,6M€/an

C'est ce que coûterait la mise en place d'une politique sociale de l'eau à l'échelle de la Martinique.

Coût annuel de la politique sociale[2]

Au profit de qui ?

35 000 abonnés

Cette politique permettrait de faire sortir 35 000 abonnés « pauvres en eau » de cette précarité.

Budget total

7 dispositifs identifiés

Les actions préventives, qui agissent sur les causes (le manque de ressources et les surconsommations).

Les actions curatives, qui agissent sur l'effet (une fois que le ménage est en difficulté de paiement).

- Développer la communication numérique sur les bonnes pratiques via les réseaux sociaux
- Développer le chèque eau
- Organiser des formations aux économies d'eau
- Développer le dispositif d'alerte sociale
- Développer le paiement mensuel de la facture d'eau
- Développer le recours à l'étalement de dettes pour le paiement de la facture
- Favoriser l'identification des bénéficiaires éligibles aux abandons de créances

Retrouver l'intégralité de l'étude sur le site **www.eaumartinique.fr**

[2]L'étude de 2015 estime un budget associé à une politique sociale de l'eau à l'échelle des ex-syndicats des services d'eau. Un regroupement des données a été proposé afin d'approcher le montant de cette politique par territoire. Ainsi, le montant de Cap Nord regroupe le budget total de l'ex-SCCNO et de l'ex SCNA. Le montant de la CAESM comprend l'ex-SICSM hormis le Robert. Le montant de la CACEM n'a pas évolué.

Focus sur ...

1 Le contexte législatif de l'expérimentation d'une politique sociale de l'eau

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 reconnait **le droit d'accéder à l'eau dans des conditions économiquement acceptables pour tous.** Néanmoins, pour certains ménages modestes, le coût des services d'eau et d'assainissement peut s'avérer non soutenable et générer des difficultés de paiement.

La Loi Brottes du 15 avril 2013, a d'abord permis à une cinquantaine de collectivités françaises, dont les ex-syndicats d'eau de Martinique, d'expérimenter la mise en œuvre d'une politique sociale de l'eau. Cette loi porte plusieurs avancées pour garantir la fourniture d'eau et instaure notamment **l'interdiction de couper l'eau ou de réduire les débits,** en été comme en hiver, et ce, même en cas d'impayés. En 2019, un rapport national dressant le bilan de l'expérimentation a été produit[1]. La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a élargi la possibilité à l'ensemble des collectivités d'engager une politique sociale.

Une disposition du SDAGE 2022-2027 vient appuyer la démarche en préconisant de **soutenir la mise en place d'une politique sociale à l'échelle de la Martinique.**

2 La notion de pauvreté monétaire et de niveau de vie

Le niveau de vie d'un individu ou d'un ménage correspond au revenu disponible, celui dont il dispose effectivement, c'est-à-dire l'ensemble de ses revenus déduits des charges et taxes d'impositions qui lui incombe. **Le niveau de vie martiniquais est environ 22% inférieur à celui de la moyenne hexagonale.**

Le taux de pauvreté monétaire estime la part des ménages qui vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est égal à 60% du revenu disponible médian.

Lorsque le niveau de vie d'un individu est inférieur au seuil de pauvreté, on considère que ce dernier est en situation de pauvreté monétaire.

Ainsi, à l'échelle de l'île, 16% des ménages vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Ces dernières années, le taux de pauvreté a diminué, passant notamment de 21% à 16% entre 2016 et 2018.

3 La notion de pauvreté en eau

La pauvreté en eau se mesure par le poids annuel de la facture d'eau sur le revenu disponible des ménages.

L'OCDE considère qu'**un ménage est pauvre en eau si sa facture d'eau dépasse 3% de son revenu disponible.**

À l'échelle de la Martinique, on estime en 2018 que 30 300 ménages sont « pauvres en eau » soit 21% de la population.

À l'échelle des EPCI, le nombre de ménages pauvres en eau **représente 25% des ménages situés sur le territoire de la CAESM, contre 24% et 15% des ménages sur les territoires de Cap Nord et du Centre Martinique.**

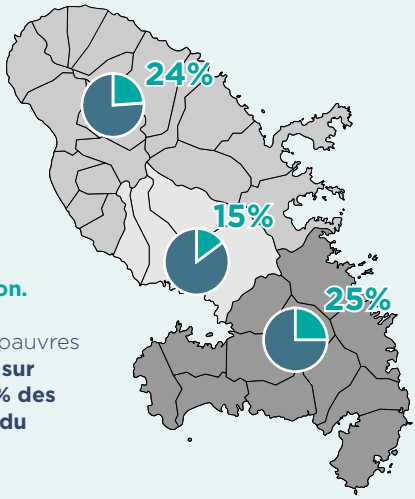

Légende :

- Ménages « pauvres en eau »
- % Pourcentage des ménages « pauvres en eau » sur l'ensemble des ménages du territoire

[1] Rapport 2019 de l'expérimentation pour une tarification sociale de l'eau (CNE, 2019).

L'Office de l'Eau œuvre à la diffusion de la connaissance et à la fédération des acteurs pour une politique sociale de l'eau efficace.

L'ODE peut accompagner les collectivités et les acteurs sociaux . . .

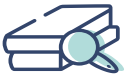

Connaissance

Études et diagnostics visant à améliorer la connaissance socio-économique des ménages et du contexte territorial (études tarifaires, diagnostics socio-économiques…)

Formation

Les actions de formation aux écogestes pour inciter à économiser l'eau auprès du grand public et des services sociaux.

Equipement

L'ODE accompagne le financement des équipements d'économie d'eau.

Ingénierie

Apporter une ingénierie technique et financière pour le montage de projets structurants sur le territoire

Communication

Les actions de communication sur les bonnes pratiques de gestion de l'eau domestique.

L'ODE n'accompagne pas. . .

Dispositifs tarifaires
L'ODE ne participe pas au financement du dispositif FSL ni aux chèques eau.
L'ODE n'intervient pas dans les processus de décision du prix de l'eau.

Remerciements

Cette étude a été menée en étroite collaboration avec les services d'eau et les acteurs clés portant cette thématique à l'échelle du territoire (CACEM, CAESM, Cap Nord, Odyssi, CTM, SME, CAF). Nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs pour l'engagement dont ils font preuve pour faire progresser cette démarche.

Réalisation de cette plaquette :

iREEDD
Institut des Ressources Environnementales Et du Développement Durable
L'ÉVALUATION ÉCONOMIQUE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Directrice de la publication :
Gaëlle HIELARD, ODE

Février 2022
Références photo : © Pixabay – CC0